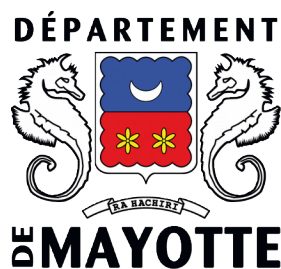




**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

**Signature de la convention annuelle
du pacte ultramarin d'investissement
dans les compétences (PUIC)**

Juin 2020

Signature de la convention annuelle du pacte ultramarin d'investissement dans les compétences du 18 juin 2020

Le plan d'investissement dans les compétences vise une logique de transformation permettant à la fois :

1. D'accompagner et de former vers l'emploi un million de jeunes et un million de personnes à la recherche d'un emploi peu ou pas qualifiées ;
2. D'accélérer la transformation des commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des actifs privés d'emploi du territoire, grâce à des approches innovantes et prospectives.

La déclinaison régionale du plan d'investissement dans les compétences se traduit au travers du pacte pluriannuel ultramarin d'investissement dans les compétences (PUIC) de Mayotte dont la convention 2020 a été signée ce jour par Messieurs le Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement et le Président du Conseil départemental.

Le cap de transformation proposé dans le pacte de Mayotte prend en considération l'ensemble de l'écosystème pour permettre une montée en puissance et en compétences de la formation professionnelle sur le territoire de Mayotte au bénéfice de son économie.

Le pacte ultramarin d'investissement dans les compétences est un investissement conjugué du Département et de l'État de 68,3M€ sur 4 ans (2019-2022) :

- Un effort additionnel de l'État de 21,3M€.
- Cet effort supplémentaire s'ajoute au 11, 7M€ que consacre annuellement le Département au titre de sa compétence dans le champ de la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi.

Au titre de 2020, le financement additionnel s'élève à 5,9M€ dont 2,2M€ sont délégués à Pôle emploi et 1,9M€ sont délégués au Carif oref et à la plateforme de lutte contre l'illettrisme (PLIA).

En 2019, ce sont 600 entrées supplémentaires en formation et en 2020, l'objectif est porté à 935 entrées supplémentaires.

Le pacte traduit une volonté d'innovation et de changement de paradigme.

Ainsi, l'animation du pacte ultramarin d'investissement dans les compétences a été pensée dans une logique « *projet* » avec la mise en place d'une équipe projet interinstitutionnelle dédiée (Département, DIECCTE, Carif oref, Pôle emploi) et le déploiement à venir d'une plateforme collaborative virtuelle associant tous les acteurs et parties prenantes du pacte.

La gouvernance du pacte a été souhaitée quadripartite. Ainsi, elle est portée au travers du CREFOP qui constitue le cadre de coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et de cohérence des programmes de formation sur le territoire.

Construit à partir d'un diagnostic partagé par tous les acteurs publics, économiques et sociaux, le pacte ultramarin pour Mayotte, porte les ambitions suivantes :

- ▶ **Développer l'approche de parcours individualisé afin d'initier une vision globale du stagiaire de la formation professionnelle dans une démarche « intégrée » d'insertion.**

La formation ne doit pas être pensée comme simple acte formatif, mais elle se conçoit au travers d'une démarche individualisée alliant accompagnement et formation ; la prise en charge des freins à la formation à travers cet accompagnement pendant la formation permettant de répondre aux difficultés plurielles des publics faiblement qualifiés.

A titre d'exemple, le pacte ultramarin d'investissement dans les compétences viendra en soutien d'un projet permettant le déploiement de parcours intégrés vers l'emploi ou l'activité durable au profit des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

- ▶ **Répondre aux besoins en compétences des entreprises et contribuer au développement des filières stratégiques de l'économie du territoire**

Le pacte ultramarin d'investissement dans les compétences vise à déployer des parcours de formation au profit des jeunes ou demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés vers des filières stratégiques pour l'économie du territoire.

Le pacte de Mayotte prévoit, à ce titre, d'accompagner l'innovation dans les territoires et le développement de l'entrepreneuriat, notamment dans ces secteurs définis comme prioritaires.

Le rôle des partenaires sociaux et plus largement des entreprises est ici essentiel dans le travail d'identification des besoins en compétences et en emploi à court et moyen terme mais aussi dans la construction des réponses à ces besoins.

- ▶ **Concourir à la transformation et à la modernisation du système de formation professionnelle favorisant la structuration de la filière.**

La mise en œuvre du pacte ultramarin d'investissement dans les compétences doit permettre une profonde transformation de l'écosystème de la formation professionnelle qui a vocation à répondre aux mieux aux besoins des personnes éloignés de l'emploi et aux entreprises.